

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier BUTON

Nombre de membres en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2023,

Etaient présents : BUTON Didier, BODARD Thierry, JOUANNEAU Nadine, CHALET Laurence, GAUVRIT Didier, SECHET Carole, BRAUD Stéphane, PELLOQUIN Emilie, RETUREAU Cynthia, DESJARDINS Sandrine, PAPIN Didier, GRENON Frédéric, NADEAU Claudine.

Absents excusés : PAJOT Sylvie, TROCHARD Loïc, MARTIN Jean-Eddy, DANIEL Yann, HERVE Emilie, COUTANCEAU Jacques

M. GRENON Frédéric a été élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

### **DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération n°2020-06-02-029 voici la liste des décisions qui ont été prises :

N° Dossier	Reçu le	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse du mandataire	Nature et adresse du bien	Section et numéro de cadastre	Zone PLU	Surface parcelle	Renonciation
2023-09	22-mars	WAHL Sylvaine 42bis Rue de la Marne 85230 SAINT GERVAIS	Me EON Yvan 17 Place du Champ de Foire BP 259 85302 CHALLANS	Terrain bâti 5 Allée des Mimosas	AC 294	Up	842	Décision du Maire 2023-04-05-011 du 5 avril 2023
2023-10	21-avr	CTS BRIAND Lise - BOUIN / DRONET Robert - CHALLANS et Nicolas LA CHAPELLE HERMIER -	Me PETIT Jérôme 3 Rue de la Petite Gare 85230 BEAUVOIR SUR MER	Terrain bâti 1 Rue du Cormier	AC 43	Up	940	Décision du Maire 2023-04-25-012 du 25 avril 2023
2023-11	10-mai	PONTREAU Charlie 8 Rue des Pinsons 85220 SAINT MAIXENT SUR VIE	Me HONORE Louis 41 Rue Jeanne d'Arc 44017 NANTES	Terrain bâti 26 Rue du Chêne Vert	AC 264	Up	627	Décision du Maire 2023-05-22-013 du 22 mai 2023

### **DCM 2023-06-20-031**

#### **DENOMINATION IMPASSE DES GRANDES TERRES**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de choisir par délibération le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Il a été constaté que la dénomination de l'« Allée des Grandes Terres » est erronée au service du cadastre puisque ce dernier indique « Impasse des Grandes Terres » ce qui engendre des erreurs. Les riverains s'étant domiciliés « Impasse des Grandes Terres » il est proposé de reprendre une nouvelle délibération afin de bien définir le nom de cette voie.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **décide** de dénommer cette voie « Impasse des Grandes Terres »,

- **demande** que la correction soit effectuée au service du cadastre, sur les fichiers de GEO VENDEE (BAL 85) et tout autre fichier portant la mauvaise dénomination,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Affichage en Mairie le 05 juillet 2023*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

### **DCM 2023-06-20-032**

#### **RESTAURATION SCOLAIRE**

#### **ADHESION AU SERVICE DE LIAISON CHAUDE DE L'EHPAD DE LA GARNACHE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que comme évoqué lors des précédentes réunions la commune souhaite adhérer au service de liaison chaude de la cuisine centrale de l'EHPAD de La Garnache.

En parallèle le contrat de prestation avec la société RESTORIA n'a pas été reconduit. Le marché initial a été signé en septembre 2021. Depuis cette date le prix du repas payé par la commune a été augmenté de 27,62 % passant de 2.86 € à 3.65 €.

Durant cette même période le prix du repas payé par les parents est passé de 3.70 € à 3.85 € soit une augmentation de 4.05 %.

La forte augmentation du déficit (74 000 € pour 150 enfants) a conduit à avoir une réflexion sur un changement de prestataire. La cuisine centrale de l'EHPAD semble être une bonne solution de proximité.

Une convention sera sans doute à signée ultérieurement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'adhérer au service de liaison chaude de l'EHPAD de la Garnache,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Affichage en Mairie le 05 juillet 2023*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

### **DCM 2023-06-20-033**

#### **REVISION DU TICKET DE CANTINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 20 juin 2022 le prix du ticket de cantine avait été fixé à 3,85 € pour les enfants et à 4,85 € pour les adultes pour l'année scolaire 2022-2023.

En raison du changement de prestataire des repas, de la contrainte de la commande des repas à 15 jours et des cas de covid, le montant du déficit pour cette année scolaire est d'environ 74 300 €, contre 68 800 € en 2021/2022 et 42 300 € en 2020/2021. Monsieur le Maire précise que la cantine sert des repas à environ 150 enfants.

Le coût par enfant supporté par les parents est de 539 € par année scolaire (3.85 € par 140 jrs d'école).

Le coût par enfant supporté par la commune est de 495 € par année scolaire, soit presque la moitié du coût réel.

Ceci s'explique par la forte augmentation du prix du repas appliqué par Restoria : +18.12 % sur l'année 2022/2023 alors que le prix payé par les parents n'a pas augmenté et également par l'inflation de ces derniers temps.

Le coût de revient réel d'un repas pour cette année scolaire est de 7.50 €

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de dénoncer le contrat avec la société Restoria et d'adhérer au service de liaison chaude de l'EHPAD de la Garnache. Les repas servis seront de meilleure qualité, de proximité et en grande partie bio.

De plus un nouveau logiciel va être mis en place afin de faciliter la réservation des repas par les familles. Ceci va engendrer un coût supplémentaire pour la collectivité (3 500 € HT la 1<sup>ère</sup> année avec l'acquisition du logiciel puis 1 300 € HT par an). Il est donc proposé que le prix du ticket de cantine soit révisé pour l'année scolaire 2023/2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **souhaite** que le montant du déficit de la cantine baisse sensiblement,
- **fixe** le tarif à 4.25 € pour les repas des enfants inscrits en temps et en heure sur le portail famille pour l'année scolaire 2023/2024,
- **fixe** le tarif à 7.50 € pour les repas des enfants non-inscrits sur le portail famille ou inscrits en dehors des délais fixés dans le règlement (48h ouvrés) et ce dès le premier oubli,
- **fixe** le tarif à 7.50 € pour les repas des adultes,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 11 juillet 2023*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

### **DCM 2023-06-20-034**

#### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRATS CDD 2023/2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que s'agissant de petits temps de travail (2h par jour en cantine, 2h par jour pour la garderie, et 2h par jour pour le ménage de l'école) il est difficile de valider des embauches d'une année sur l'autre. Il est également compliqué de trouver des personnes intéressées et compétentes sur ces temps de midi et du soir. Il faut également préciser qu'au mieux ces personnes peuvent avoir 4h par jour car le ménage de l'école a lieu en même temps que la garderie pour qu'il n'y ait pas de travailleur isolé.

Cette année une personne sur les trois de la cantine part. Une piste est engagée.

Monsieur le Maire précise également qu'il sera sans doute nécessaire de recruter une personne au service technique en CDD pour les mois de juillet et août afin de pallier les arrêts de travail et aux congés estivaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer des CDD pour l'année scolaire 2023/2024 pour le bon fonctionnement des services municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats CDD devant intervenir pour l'année scolaire 2023/2024,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 07 juillet 2023*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

### **DCM 2023-06-20-034**

#### **ECOLES DE LA COMMUNE**

#### **SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE CADEAUX AUX CM2**

Mme PELLOQUIN, Mme RETUREAU et Mme DESJARDINS se retirent des délibérés.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 20 juin 2022 il a été décidé de participer à hauteur de 100 % à l'achat de dictionnaires ou bons d'achat à la maison de la presse pour les élèves de CM2 des deux écoles de la commune.

Monsieur le Maire propose de maintenir une participation de 100% à hauteur de 15 € par enfant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** la participation à hauteur de 100% pour l'achat de dictionnaires ou de bons d'achat à hauteur de 15 € pour les élèves de CM2 des deux écoles de la commune pour l'année 2023,

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 07 juillet 2023*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

**DCM 2023-06-20-036**

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE PUBLIQUE  
APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE  
PREVISIONNELLE**

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de programme et le tableau d'investissement,

Par convention en date du 05 mars 2019, la Commune a confié à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une école élémentaire.

Monsieur le Maire présente le projet de programme en indiquant que plusieurs réunions de travail ont eu lieu, et propose que celui-ci soit approuvé. Ce projet présente les caractéristiques suivantes :

- Offrir de meilleures conditions d'accueil aux élèves et au personnel, en remplacement des modulaires actuels,
- Proposer un projet répondant aux performances environnementales actuelles,
- Utiliser l'opportunité d'un projet neuf pour proposer un confort et un fonctionnement optimal,
- Planter la nouvelle école sur la parcelle actuelle en débordant légèrement sur le parking actuel et la parcelle au Sud, afin de maîtriser la consommation de terrain,
- Réaménager les espaces extérieurs et apporter plus d'espaces verts,
- Recourir à un procédé constructif dit « hors site » afin de limiter les nuisances de chantier
- Anticiper l'éventuel besoin futur d'ouvrir une 5<sup>ème</sup> classe en créant une tranche optionnelle

- Coût estimatif des travaux : 2 073 600 €HT – valeur juin 2023

L'enveloppe financière prévisionnelle totale est de 2 485 720 €HT.

Monsieur le Maire propose, si ce programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération sont approuvés, d'engager la réalisation de l'opération et de lancer les procédures de consultation pour choisir un maître d'œuvre, un bureau de contrôle technique, un coordinateur de sécurité et tout autre intervenant dans le respect des dispositions du Code de la commande publique.

Monsieur le Maire précise que la rémunération prévisionnelle du maître d'œuvre est inférieure au seuil des procédures formalisées. Ainsi, une procédure adaptée peut être lancée pour choisir le maître d'œuvre. La rémunération prévisionnelle du maître d'œuvre est inférieure à 221.000,00 €HT

Ainsi, une procédure adaptée peut être lancée pour choisir le maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE :**

- d'approuver et d'adopter le programme présenté par Monsieur le Maire ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle s'élevant, en valeur juin 2023, à la somme de 2 485 720 euros HT, dont un coût estimatif des travaux de 2 073 600 €HT.

➤ **DÉCIDE :**

- de lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre,
- de lancer les différentes procédures de mise en concurrence pour les autres intervenants,

➤ **DONNE :**

- tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer les différentes procédures de mise en concurrence,

- tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre des différentes procédures de passation ci-dessus définies pour le choix des différents intervenants (notamment le choix des candidats admis à présenter une offre en cas de procédure restreinte,...),
- l'autorisation à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout autre document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération,
  - **PRECISE**
- que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget.

*Affichage en Mairie le 07 juillet 2023*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

### **DCM 2023-06-20-037**

#### **ASSOLI : PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ESPACE DE VIE SOCIALE 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ASSOLI a mis en place un « espace de vie sociale » sur les communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais et St Urbain. La CAF accompagne ce projet qui touche tous les publics.

L'Espace de Vie Sociale développe des actions collectives sur la parentalité, les sorties familles, l'initiation à l'informatique et l'organisation d'événement de convivialité. Son but est de créer un lien social.

Chaque commune a versé la somme de 3 000 € pour la création de cet espace. Il est proposé de reconduire la subvention à l'ASSOLI pour que cette activité perdure.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **valide** le versement de 3 000 € à l'ASSOLI pour l'espace de vie sociale,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 07 juillet 2023*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

### **DCM 2023-06-20-038**

#### **ASSOLI : REVERSEMENT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2023**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence enfance jeunesse a été restituée aux communes de Beauvoir sur Mer, Bouin, St Gervais et St Urbain puisque Challans-Gois-Communauté n'a pas reprise cette compétence. Des attributions de compensation sont donc reversées aux communes, celle-ci devant les reverser à l'ASSOLI.

Le montant des attributions de compensation 2023 à reverser à l'ASSOLI est de 28 214 € pour la commune de Saint Urbain. Le montant est identique aux années précédentes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider ces reversements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **valide** le reversement de la somme de 28 214 € à l'ASSOLI pour l'année 2023,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 07 juillet 2023*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

### **DCM 2023-06-20-040**

#### **CAFE RESTAURANT EPICERIE « LE SAINT URBAIN » AVENANT AU BAIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'état des lieux de l'ancien café-épicerie a été réalisé et que les clés ont été récupérées. La démolition devrait pouvoir avoir lieu à la rentrée de septembre.

La partie épicerie du « Saint Urbain » va donc pouvoir ouvrir dès fin juin. Le mobilier nécessaire a été acquis par la commune.

Comme convenu avec le gérant le montant du loyer devait être révisé à l'ouverture de l'épicerie.

Le loyer actuel est de 680 € HT soit 816 € TTC.

Il est proposé d'augmenter le loyer de 150 € HT, ce qui le porterait à 830 € HT, soit 996 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir e prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** de modifier le montant du loyer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 avec l'ouverture de l'activité « épicerie »,
- **fixe** le montant du nouveau loyer à 830 € HT, soit 996 € TTC à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail et tout document nécessaire à cette affaire.

*Affichage en Mairie le 07 juillet 2023*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

### **DCM 2023-06-20-041**

#### **LOCATION MAISON « 4, RUE DE L'ÉGLISE »**

#### **LOCATION MAISON « 9, RUE DE L'ÉGLISE »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux personnes sont venues en Mairie en demandant si la commune disposait de locations.

L'une de ces personnes a été contrainte de vendre sa maison pour raisons familiales. Elle recherche une location sur la commune afin que ses deux enfants puissent poursuivre leur scolarité à l'école publique L'Avocette.

La seconde est actuellement hébergée chez des amis. Elle recherche une location d'une chambre.

La commune dispose de deux logements situés « 4 et 9 rue de l'Eglise ». Ces logements pourraient permettre à ces personnes un logement « de dépannage » dans l'attente de trouver une réelle solution. Ces maisons ont été acquise dans le projet d'aménagement global du centre-bourg. Des projets sont posés sur ces parcelles.

Monsieur le Maire propose de signer des baux de courte durée puisqu'il s'agit de « dépannage » et que la commune ne connaît pas encore le planning des projets sur ce secteur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **autorise** Monsieur le Maire à louer la maison située « 4, rue de l'église » pour une courte durée, soit jusqu'au 30/06/2024,
- **décide** que le montant du loyer du « 4, rue de l'église » sera de 500 € par mois,
- **autorise** Monsieur le Maire à louer la maison située « 9, rue de l'église » pour une courte durée, soit jusqu'au 30/06/2024,
- **décide** que le montant du loyer du « 9, rue de l'église » sera de 625 € par mois,
- **charge** Monsieur le Maire d'établir les documents nécessaires et l'**autorise** à les signer.

*Affichage en Mairie le 11 juillet 2023*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

### **VENDEE EAU : CHAQUE GOUTTE COMPTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec Vendée Eau pour adhérer au programme « chaque goutte compte ». Il s'agit d'engager la collectivité dans la réduction de ses consommations d'eau potable.



Il convient de désigner un élu et un agent référent qui seront les interlocuteurs de Vendée Eau. M. TROCHARD Loïc et M. TOMMASI Laurent seront les référents de la commune.

Des travaux pourraient être facilement mobilisables à la salle communale avec le changement des sanitaire et la mise en place de mousseurs. Vendée Eau accompagne financièrement les communes à hauteur de 40 % du montant HT des travaux (ceux-ci ne doivent pas dépasser 5 000 € par bâtiment).

### **DCM 2023-06-20-042**

#### **ATLANTIC JURIS**

#### **SIGNATURE D'UN MARCHÉ DE PRESTATION JURIDIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a malheureusement de plus en plus souvent besoin de faire appel à un avocat dans divers domaines pour des missions de conseil ou d'assistance juridique.

Il est proposé de signer un marché de prestation juridique avec Atlantic Juris avec qui nous avons déjà travaillé à plusieurs reprises.

La rémunération horaire forfaitaire s'élève à 190 € HT auxquels s'ajoutent des frais de secrétariat, d'acte, de plaidoirie, ...

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer le marché de prestation juridique avec le cabinet Atlantic Juris de La Roche sur Yon,

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

*Affichage en Mairie le 11 juillet 2023*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

### **DCM 2023-06-20-043**

#### **SUBVENTION POUR CHAMPIONNAT D'EUROPE D'ULTIMATE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier d'Ethanie RABAUD, 16 ans, domiciliée à St Urbain, par lequel elle expose sa demande de subvention pour une participation aux championnats d'Europe d'Ultimate en Italie.

Ce championnat aura lieu au mois d'août prochain. Cette participation lui tient vraiment à cœur et lui permet d'évoluer au niveau national. Toutefois les entraînements, les déplacements et l'hébergement représentent un coût important.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de subventionner cette jeune joueuse afin de l'encourager dans sa discipline.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **décide** de subventionner cette jeune fille pour sa participation aux championnats d'Europe d'Ultimate,

➤ **décide** d'attribuer la somme de 100 € au club des jets pour cette participation,

➤ **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

*Affichage en Mairie le 11 juillet 2023*

*Transmis à la Sous-Préfecture Les Sables d'Olonne*

#### **FETE DE LA MUSIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la fête de la musique se tiendra le samedi 08 juillet à la zone de loisirs.

Romy, La Zone, The Dreamcatchers et Joyeux Bordel vont se succéder pour animer cette soirée qui débutera à 19h.

Une réunion des bénévoles va avoir lieu le 27 juin à 19h.

## **INTERCOMMUNALITE POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les affaires en cours à la communauté de communes Challans-Gois-Communauté (compte-rendu réunion du 8 juin).

### 1°) Administration générale :

- Modification des statuts
- Election des délégués au Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf
- Ressources humaines – plan d’action 2023-2025 relatif à l’égalité professionnelle

### 2°) Aménagement de l’espace

- Planification urbain – modification n°11 DU PLU de Challans - approbation

### 3°) Economie

- Parc d’activités des Terres Neuves à Froidfonds – vente d’un terrain
- Parc d’activités des Judices à Challans – vente d’une parcelle

### 4°) Environnement

- PCAET – accompagnement à l’animation d’un cadastre solaire auprès des particuliers et professionnels pour encourager les projets photovoltaïques – demande de subvention

## **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

## **SIGNATURES**

BUTON Didier Maire	BODARD Thierry 1 <sup>er</sup> Adjoint	JOUANNEAU Nadine 2 <sup>ème</sup> Adjoint	CHALET Laurence
GAUVRIT Didier	PAJOT Sylvie <b>Absente excusée</b>	TROCHARD Loïc <b>Absent excusé</b>	SECHET Carole
BRAUD Stéphane	PELLOQUIN Emilie	MARTIN Jean-Eddy <b>Absent excusé</b>	RETUREAU Cynthia
DANIEL Yann <b>Absent excusé</b>	DESJARDINS Sandrine	PAPIN Didier	HERVE Emilie <b>Absente excusé</b>
GRENON Frédéric	NADEAU Claudine	COUTANCEAU Jacques <b>Absent excusé</b>	